

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 23 septembre 2025

Présents : MMES POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET.

TIRAGE DES COUPES effectué avec l'aide de Valérie VICENTE

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassé pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

➤ Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

TERRAINS SUSPENDUS

| | | |
|------------------------------|------------|--|
| 529210- ES VITRY | U18 D1 | = 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025 |
| 532342 - US VILLENEUVE ABLON | U18 D2 | = 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025 |
| 532342 - US VILLENEUVE ABLON | SENIORS D3 | = 1 MATCH FERME A COMPTER DU 26/05/2025 |
| 580485 - PHARE ZARZISIEN | SENIORS D3 | = 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025 |

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY seront fermées :

- Du 24/09/25 au 28/09/25 (Plaine Sud)

Nous informons que les clubs impactés doivent obligatoirement nous transmettre les matchs concernés, soit pour les reporter à date ultérieure ou de les inverser avec l'accord du club adverse.

CHANGEMENTS D'HORAIRE

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

THIAIS FC 21 U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

THIAIS FC 23 U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

THIAIS FC 22 U14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

564269 - FC MOLDAVIE – SeniorsD2 -527735 VALENTON FA

La commission rappelle à ce club les équipes obligatoires pour un club évoluant en D2

2 équipes séniors

3 équipes de jeunes – football à 11 – parmi les catégories U14 – U15 – U16 -U17- U18-U19 -U20

2 équipes de football réduit.

*En cas de non-respect, le club sera sanctionné **d'un retrait de 4 points par obligation non respectées.***

COUPE SENIORS

CALENDRIER

| | |
|------------|--------------|
| 2ème TOUR | 2 NOVEMBRE |
| CADRAGE | 11 JANVIER |
| 1/8 FINALE | 8 MARS |
| ¼ FINALE | 3 MAI |
| ½ FINALE | 31 MAI |
| FINALE | A DETERMINER |

5476778 – FC CAUDACIENNE 2 / ARCUEIL COM 2 séniors VDM du 28/09/2025

Erreur administrative, FC CAUDACIENNE 2 n'est pas engagée.

L'équipe de ARCUEIL COM 2 est qualifiée pour la suite de la compétition

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

| | |
|------------|--------------|
| CADRAGE | 11 JANVIER |
| 1/8 FINALE | 8 MARS |
| ¼ FINALE | 3 MAI |
| ½ FINALE | 31 MAI |
| FINALE | A DETERMINER |

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

| | |
|-------------|--------------|
| 1/8 CADRAGE | 7 MARS |
| ¼ FINALE | 2 MAI |
| ½ FINALE | 30 MAI |
| FINALE | A DETERMINER |

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536092 – MENUIBLAN AS 5 / MINHOTOS DE BRAGA 2 CDM D1 du 21/09/2025

Courriel de Minhotos du 19/09/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe MINHOTOS DE BRAGA 2.

COUPE CDM

CALENDRIER

| | |
|-------------------------------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 26 OCTOBRE |
| 2 ^{ème} Tour CADRAGE | 1 MARS |
| ¼ FINALE | 2 MAI |
| ½ FINALE | 30 MAI |
| FINALE | A DETERMINER |

ANCIENS

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540494 - FRESNES AAS – Anciens D2.A du 18/09/25 –

532125 – PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY – Anciens D2.B du 18/09/25 –

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

| | |
|-----------------------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 26 OCTOBRE |
| 2 ^{ème} Tour | 4 JANVIER |
| 1/16 CADRAGE | 1 MARS |
| 1/8 FINALE | 5 AVRIL |
| ¼ FINALE | 3 MAI |
| ½ FINALE | 31 MAI |
| FINALE | A DETERMINER |

+45 ans

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540494 - FRESNES AAS +45 ans poule C du 18/09/25

510665 – CHAMPIGNY FC 94 +45 ans poule B du 23/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

| | | | |
|----------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 12 OCTOBRE | ½ FINALE | 31 MAI |
| 1/8 FINALE | 8 MARS | FINALE | A DETERMINER |
| ¼ FINALE | 3 MAI | | |

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 12 OCTOBRE 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : Néant.

+55 ans

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540494 - FRESNES AAS +55 ans poule A du 18/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

53497886 – PARIS 13 ATLETICO 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 anciens +55 ans Poule B du 28/09/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 19/09/25, changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, match remis au 12/10/2025 à 9h.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

FEMININES

A ce jour seuls 6 clubs sont engagés :

CO CACHAN, FC MAISONS ALFORT, PORTUGAIS CHAMPIGNY, FC SUCY, ES VITRY et VILLENEUVE AFC.

Afin de permettre à ces clubs de démarrer la compétition dans les meilleures conditions possibles, le début du championnat ne se fera qu'après les vacances de la Toussaint.

COUPE SENIORS FEMININE

CALENDRIER

EN ATTENTE

COUPE FEMININE U15 à 8

CALENDRIER

EN ATTENTE

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U 20

COUPE U 20

CALENDRIER

| | | | |
|---------------------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour 1/8 FINALE | 11 JANVIER | ½ FINALE | 31 MAI |
| ¼ FINALE | 3 MAI | FINALE | A DETERMINER |

U 18

COUPE U 18

CALENDRIER

| | | | |
|-----------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 12 OCTOBRE | ¼ FINALE | 3 MAI |
| 2 ^{eme} Tour | 2 NOVEMBRE | ½ FINALE | 31 MAI |
| 1/16 CADRAGE | 11 JANVIER | FINALE | A DETERMINER |
| 1/8 FINALE | 8 MARS | | |

Désignation des matchs comptant pour le **1^{er} tour** qui auront lieu le **12 OCTOBRE 2025 à 13h** sur le terrain du **1^{er} nommé**, les clubs ont la possibilité de jouer **avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.**

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CLUBS de LIGUE, CLUBS QUALIFIES en COUPE GAMBARELLA et FC D'ALFORTVILLE.

U 16

COUPE U 16 VDM

CALENDRIER

| | | | |
|----------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 12 OCTOBRE | ¼ FINALE | 3 MAI |
| 1/16 CADRAGE | 11 JANVIER | ½ FINALE | 31 MAI |
| 1/8 FINALE | 8 MARS | FINALE | A DETERMINER |

Désignation des matchs comptant pour le **1^{er} tour** qui auront lieu le **12 OCTOBRE 2025 à 13h** sur le terrain du **1^{er} nommé**, les clubs ont la possibilité de jouer **avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.**

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CLUBS DE LIGUE.

COUPE U 16 AMITIE

CALENDRIER

| | | | |
|----------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 12 OCTOBRE | ¼ FINALE | 3 MAI |
| 1/16 CADRAGE | 11 JANVIER | ½ FINALE | 31 MAI |
| 1/8 FINALE | 8 MARS | FINALE | A DETERMINER |

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 12 OCTOBRE 2025 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : Néant.

U 15

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

551254 – LIMEIL BREVANNES AJ U15 D2 du 22/09/25 –

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

COUPE U 15

CALENDRIER

| | | | |
|------------------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour CADRAGE | 10 JANVIER | ½ FINALE | 30 MAI |
| 1/8 FINALE | 7 MARS | FINALE | A DETERMINER |
| ¼ FINALE | 2 MAI | | |

U 14

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

510665 – CHAMPIGNY FC 94 U14 poule H - du 23/09/25

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

53544426 – CRETEIL LUSITANOS F. 23 / CHAMPIGNY FC 94 23 1 U14 poule H du 27/09/2025

Courriel de Créteil du 22/09/25, demande de report.

La rencontre est annulée, CHAMPIGNY FC 94 23 étant forfait général.

53543301 – ENT. CA VITRY BZ98 22 / FC CAUDACIENNE 21 U14 poule A du 27/09/2025

Courriel de Caudacienne du 23/09/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe FC CAUDACIENNE 21.

COUPE U 14 VDM

CALENDRIER

| | | | |
|----------------------|------------|----------|--------------|
| 1 ^{er} Tour | 18 OCTOBRE | ¼ FINALE | 2 MAI |
| 1/16 CADRAGE | 10 JANVIER | ½ FINALE | 30 MAI |
| 1/8 FINALE | 7 MARS | FINALE | A DETERMINER |

COUPE U 14 AMITIE

CALENDRIER

| | | | |
|----------------------|--------------|--|--|
| 1 ^{er} Tour | 18 OCTOBRE | | |
| 1/16 CADRAGE | 10 JANVIER | | |
| 1/8 FINALE | 7 MARS | | |
| ¼ FINALE | 2 MAI | | |
| ½ FINALE | 30 MAI | | |
| FINALE | A DETERMINER | | |